

regarde à deux fois avant de donner sa signature et de risquer sa mise.

Les républicains qui suivent le sénateur Lodge sont d'avis que la paix doit être, à tous les points de vue, aussi avantageuse que possible pour la France, mais que, une fois la paix conclue, les Etats-Unis n'auront plus à se mêler des affaires du vieux continent. En tout cas, ils ne s'en mêleraient que librement, comme en 1917, et non pas d'une manière obligeatoire. Le principe de non-intervention se heurte au principe de l'intervention forcée qui est à la base de toute ligue de la paix vraiment efficace.

Ainsi ce sont les charges et les sacrifices de la Société des Nations qui frappent surtout l'opposition américaine. Jusqu'à quel point cette opposition influera-t-elle sur le président Wilson? Jusqu'à quel point déterminera-t-elle dans l'avenir la politique des Etats-Unis? Voilà où nous autres Français nous devons commencer à devenir anxieux. Il s'agit en somme de savoir à quelle sauce nous serons arrangés. Et rien ne serait pire, à ce point de vue, qu'un compromis entre les idées du président Wilson et celles du parti républicain.

L'intention de M. Wilson est de protéger la France contre les risques d'une organisation idéale de l'Europe. Mais si nous nous trouvons en face de cette organisation et que la protection fasse défaut ou qu'elle soit insuffisante? Si la garantie américaine, au lieu d'être absolue, n'est plus que conditionnelle, comme a déjà paru l'indiquer M. Taft? Et si nous nous engageons pour les autres sans que les autres s'engagent pour nous? Voilà les questions qui se posent et auxquelles il faudra des réponses qui ne soient pas indéterminées.

Au retour de M. Wilson, la Société des Nations devra être réglée une bonne fois, *comme une affaire*, une affaire qui est en connexion étroite avec la paix. La France doit savoir d'une façon certaine sur qui et sur quoi elle peut compter.—

L'UN OU LAUTRE

A compter d'aujourd'hui, le président Wilson recommence à prendre part aux travaux de la Conférence qui a décidé de sortir du provisoire et d'établir les préliminaires de paix pour la fin du mois d'avril. Si ce projet se réalise, il se sera écoulé six mois entre l'armistice et les préliminaires. Ce long, ce trop long délai a tenu aux incertitudes des Alliés. Ces incertitudes tenaient à l'absence d'idées générales quant à la politique à suivre vis-à-vis de l'Allemagne. Est-on bien sûr que ces causes d'hésitation et de flottement aient disparu?

Lorsqu'il est arrivé en France pour la première fois, le président Wilson avait une doctrine. La Société des Nations devait être la base de la paix. La justice universelle devait reposer sur la force de la Ligue universelle. En échange des garanties et des avantages

promis par cette ligue, il était demandé à la France d'être moins exigeante au sujet des sécurités et des indemnités qu'elle pouvait attendre de la paix. Tel quel, c'était un système. Mais, dans ce système, il y a aujourd'hui quelque chose de dérangé.

La France avait déjà rencontré, M. Wilson étant encore à Paris, une résistance sérieuse quand elle avait demandé que la Société des Nations disposât, pour se faire respecter, d'une force militaire permanente. Cette résistance, ce n'est plus seulement à la Conférence des Alliés qu'elle se manifeste. Elle vient des Etats-Unis où les charges et les obligations qu'entraînerait une Société des Nations vraiment efficace ne sont pas du goût de tout le monde.

L'expression de cette répugnance a une vigueur qu'on ne saurait méconnaître sans imprudence. C'est un fait nouveau avec lequel M. Wilson lui-même doit peut-être compter aujourd'hui et dont nous ne pouvons pas perdre de vue les conséquences pour l'avenir. Qu'arriverait-il, si, la France ayant fait de larges concessions aux vues du président, son système d'assurances générales contre les risques de guerre n'était pas approuvé par les Etats-Unis? Qu'arriverait-il encore si, la présidence de M. Wilson ayant pris fin, l'Amérique, sous une autre impulsion, venait à détendre les liens qui l'attacheraient à la société d'assurances mutuelles? Alors, il serait un peu tard pour courir après les sacrifices que nous aurions consentis en échange d'une simple promesse.

Ce que la Société des Nations ne nous apportera pas, il faut que la paix nous l'apporte et réciproquement. Ce doit être l'un ou l'autre, et il importe pour tous, mais principalement pour nous, que la question soit tranchée avec sincérité et que chacun sache exactement à quoi s'en tenir. Voilà du coup, une excellente occasion de faire de la diplomatie publique et, entre associée, de jouer cartes sur table.

JACQUES BAINVILLE

L'Action Française.

PENSEES

Peu de science éloigne de la religion, beaucoup y ramène.

BACON

Pas de Dieu, pas de femmes; pas de femmes, pas de familles; pas de familles, pas de patrie!

ALEX. DUMAS.

L'envie est un vice qui ne cause que des peines.

JOUBERT.